

MARCHÉ TRANSATLANTIQUE : MOBILISONS !

Poncelet Bruno

1. Rappels

En mars 2011, alors que rien d'officiel ne filtrait sur le projet, le CEPAG était parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme : à travers différents lobbies, de puissantes multinationales s'échinaient discrètement à convaincre l'Europe et les Etats-Unis de créer un marché unique transatlantique.

Nous avons alors lancé une campagne et un appel relayé par un site Internet (www.no-transat.be), qui a récolté deux milles signatures individuelles et rassemblé plusieurs dizaines d'organisations belges opposées à ce projet pour des motivations à la fois sociales, écologiques et démocratiques.

Sur le plan social, tout d'abord, il y a fort à craindre qu'un marché transatlantique (rassemblant plus de 800 millions de consommateurs potentiels) crée de nouvelles vagues de fusions-acquisitions d'entreprises. Fort de l'expérience liée au marché unique européen, nous connaissons les fâcheuses conséquences qui en résultent pour le monde du travail avec :

- un éloignement accru entre les sites de production (où négocient les représentants des travailleurs) et les lieux de décision stratégique réels (conseils d'administration) des multinationales ;
- une plus grande dépendance des entreprises aux marchés financiers (où se trouve l'argent nécessaire aux fusions-acquisitions), qui va les pousser à renforcer leurs objectifs de rentabilité, notamment à travers des restructurations, le recours à la sous-traitance et une flexibilité accrue de l'organisation du travail rendue possible grâce à un rapport de force plus favorable aux multinationales (voir point suivant) ;
- la possibilité pour les entreprises de se déplacer sans contrainte sur un immense territoire (l'Europe et les Etats-Unis), où elles pourront effectuer des choix de (dé)localisation liés notamment aux « régions » (pays, Etats...) les moins exigeantes sur le plan environnemental, salarial, social ou fiscal, entraînant ainsi une course au dumping dans laquelle les pouvoirs publics vont se faire concurrence pour offrir les « meilleures conditions possibles pour attirer les investisseurs ».

On peut s'attendre à ce qu'une telle mise en concurrence des pouvoirs publics - rivalisant pour accueillir des investisseurs de plus en plus « volages » (c'est-à-dire libres de leurs faits et gestes sur un territoire très étendu) - ne renforce les appels à la modération salariale et tous les arguments patronaux dénonçant des « coûts du travail » excessifs ou une « trop lourde fiscalité pesant sur les entreprises ». Tel est l'aboutissement logique d'une économie mondiale de plus en plus compétitive et concurrentielle, non pour des raisons « naturelles » (comme tendent à nous le faire croire les médias), mais suite à des négociations politiques dont l'enjeu est précisément de créer ce contexte international de plus en plus compétitif. Evidemment, dans un tel contexte, le chantage (réel ou non) à la délocalisation pèsera davantage sur les gouvernements adoptant des normes sociales, fiscales ou environnementales élevées, car toute une kyrielle de régions concurrentes ne demanderont qu'à offrir impôts, salaires et négociations syndicales aux rabais à des investisseurs assurément ravis (mais qui se plaindront quand même pour maintenir une pression maximum sur les travailleurs et les gouvernements).

Ainsi, en passant d'un marché unique européen à un marché transatlantique, les multinationales et leurs lobbies vont faire grimper la pression concurrentielle sur les pouvoirs politiques et les organisations syndicales, afin de faire baisser les contraintes (écologiques, démocratiques, fiscales, sociales, salariales, etc.) « pesant » sur les entreprises. Outre la mise en danger des conditions de travail et du niveau des salaires, un tel choix politique appauvrira également les finances publiques qui souffriront d'une concurrence fiscale accrue avec les Etats-Unis. Cela renforcera les arguments cherchant à contester le bien-fondé des mécanismes de solidarité publique et fournira de l'eau au moulin des lobbies marchands (comme « l'Association américaine pour des soins de santé compétitifs ») visant à s'accaparer les activités potentiellement lucratives de la sécurité sociale. Un danger d'autant plus grand que de nombreuses entreprises américaines sont spécialisées dans ces activités (essentiellement privées aux Etats-Unis) et verraient d'un très bon œil l'élargissement de leurs affaires à l'Europe entière...

Sur le plan environnemental, la mondialisation des chaînes de production opérée par les multinationales génère d'importantes émissions de CO₂, notamment suite aux transports nécessaires pour relier les zones de production à bas salaires et les marchés de consommateurs au pouvoir d'achat élevé. Le problème social des délocalisations se conjugue ainsi avec un renforcement du réchauffement climatique (qui pourrait devenir incontrôlable dans les décennies à venir). De plus, l'adoption de normes transatlantiques environnementales au rabais est à craindre. En effet, les législations américaines et européennes diffèrent grandement, notamment du point de vue sanitaire et phytosanitaire (évaluation de la toxicité des produits avant leur mise sur le marché). En ces matières, notamment à travers l'utilisation du principe de précaution, l'Europe se montre (en général) plus soucieuse de l'intérêt général et de la santé publique que les Etats-Unis. Or, ces divergences législatives sont aujourd'hui qualifiées de « barrières non tarifaires » au commerce ou d'« entraves aux échanges » par la Commission européenne et leur harmonisation est à l'ordre du jour. L'Europe possédant souvent (pas toujours) les normes les plus élevées, il y a fort à craindre qu'une harmonisation se fasse au détriment de la santé publique et du principe de précaution. La Commission européenne a d'ailleurs fait un pas en ce sens au début de l'année 2013, en prenant la décision (pour faire plaisir aux Etats-Unis) d'accepter sur son territoire la viande de bœuf traitée à l'acide lactique.

Sur le plan démocratique, enfin, le danger est également extrême. Car la suppression des « divergences législatives » entre l'Europe et les Etats-Unis est un travail éminemment politique. Or, ce processus d'harmonisation est aujourd'hui confié à vingt groupes de négociateurs constitués d'« experts » désignés par la Commission européenne et le gouvernement des Etats-Unis. Un tel processus de négociations s'avère profondément antidémocratique, car confiant à une poignée de technocrates non élus l'édification de normes législatives qui, en cas d'accord, s'imposeront demain à plus de 800 millions de personnes !

Pourtant, loin de s'arrêter à cet objectif d'harmonisation législative, le Commissaire européen au Commerce (Karel De Gucht) laisse entendre que son ambition ultime serait de mettre en place des processus de décision transatlantiques empêchant, à l'avenir, toute nouvelle « distorsion législative » (sic) entre l'Europe et les Etats-Unis. On peut difficilement être plus clair quant à l'enjeu politique des négociations en cours : il s'agit de neutraliser l'autonomie et le pouvoir de décision des instances démocratiques « locales », à commencer par les Parlements nationaux, qui n'auraient plus leur mot à dire en cas d'accord sur des procédures de décision transatlantique liées à certains domaines précis. D'où l'intérêt de s'intéresser de plus près au mandat de négociations accordé de façon officielle, en juin dernier, à la Commission européenne.

2. Mandat de négociations : le retour de l'AMI qui nous veut du mal

Le mandat de négociations accordé est on ne peut plus large.

Certains groupes de négociations portent sur des secteurs précis : agriculture, chimie, cosmétiques, dispositifs médicaux, énergie et matières premières, investissements, machines et électronique, marchés publics, services médicaux, pharmacie, secteurs annexes, services & investissements, textiles, ainsi que les entreprises publiques (ou subsidiées par l'Etat) dont le sort sera ficelé dans un groupe de négociation consacré aux politiques de mise en concurrence !

D'autres groupes de négociations couvrent des enjeux transversaux : cohérence des législations, coordination globale, développement durable, droit d'accès aux marchés des biens, facilitation douanière et commerciale, groupe réglementaire, obstacles techniques au commerce, PME, propriété intellectuelle, règles d'origine, normes sanitaires et phytosanitaires, règles non traitées par ailleurs.

Concrètement, seuls les services audiovisuels sont pour l'instant exclus du mandat de négociations (mais la Commission européenne et plusieurs gouvernements nationaux ont déjà fait savoir qu'ils feraient tout pour réintroduire ce secteur au cœur des négociations).

Bien que les sujets abordés soient vastes (tout ou presque est couvert), aucun gouvernement n'y a opposé son veto. Il s'est même trouvé, au Parlement européen, une confortable majorité de députés pour avaliser ce processus où la démocratie semble appelée à se dissoudre dans l'économie. Ou plutôt : dans une économie de plus en plus contrôlée par les multinationales, libres d'agir à leur guise sur un immense territoire (sans aucune contrainte minimum en matière sociale ou fiscale) et qui pourraient même y gagner un droit de préemption judiciaire sur les finances publiques. Car « l'AMI qui nous veut du mal », chassé à la fin des années nonante par les mouvements sociaux, fait son triste retour dans les négociations transatlantiques.

Ainsi, deux groupes de négociations sont consacrés aux *Règlements des conflits* et *Règlements des conflits entre Investisseurs et Etats*. Concrètement, il est question d'autoriser les multinationales à

déposer plainte contre des Etats devant des juridictions internationales (ne délibérant pas en vertu du droit national, mais sur base du droit commercial négocié dans les traités internationaux). Or, partout où ces recours judiciaires existent déjà, ils se soldent par des décisions où des gouvernements sont accusés d'entraver la libre action des entreprises et sont condamnés à leur verser de lourds dommages et intérêts. Ainsi, suite à un différend remontant à l'année 2006, l'Equateur a été condamné en 2012 par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le CIRDI, un organisme de la Banque mondiale) à payer plus de 2 milliards de dollars à la firme Occidental Petroleum Corporation (Oxy). De même, suite à l'accident de Fukushima, l'Allemagne a décidé d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire. Cette décision politique ne plaît guère au gouvernement suédois propriétaire de la multinationale de l'énergie Vattenfall (active dans le nucléaire allemand), laquelle réclame aujourd'hui 3,7 milliards d'euros de dédommagements à l'Allemagne !

Si les négociations transatlantiques vont à leur terme, de telles procédures judiciaires pourront frapper la Belgique (ou la Wallonie) dans un futur proche. Ainsi, tout en profitant d'une libre circulation fiscale leur permettant d'éviter l'impôt, les multinationales seront à même de puiser dans la caisse des finances publiques grâce à des procédures judiciaires reposant sur un droit international qui leur est extrêmement favorable ! Une mesure inique... qui s'inscrirait de surcroît dans un contexte d'austérité lié (côté recettes) à l'évasion fiscale et (côté dépenses) au TSCG en cours d'adoption forcée dans les instances parlementaires belges, où tout débat de fond a été évacué au profit d'une consigne de vote respectée par tous les partis de la majorité. Un Traité d'austérité qui, en cas de ratification belge, forcera l'ensemble des pouvoirs publics à des mesures draconiennes d'économie et pèsera lourd sur les finances publiques (fédérales, régionales, communales).

Soulignons-le : toutes ces mesures (qui sont autant de mauvaises nouvelles pour le monde syndical) n'arrivent nullement par hasard. Elles sont le fruit d'une concertation politique... largement enchaînée aux desiderata des firmes multinationales. Sans revenir ici sur l'intense travail de lobbying marchand à l'œuvre dans les coulisses des négociations transatlantiques¹, soulignons simplement que la gouvernance économique européenne se fixe un double objectif : renforcer la compétitivité marchande tout en imposant l'austérité aux pouvoirs publics. Si l'on allume ces deux projecteurs simultanément, on tombe inévitablement sur les protections sociales : celles-ci coûtent de l'argent aux finances publiques tout en détériorant la compétitivité des entreprises. La nouvelle gouvernance européenne a donc pour objectif de s'attaquer aux protections sociales et à la démocratie économique. Une politique qui s'imposera d'en haut, depuis la Commission européenne (voire d'éventuelles futures autorités transatlantiques), sans véritable droit de contestation des gouvernements locaux.

¹ Celles et ceux que le sujet intéresse pourront notamment lire l'article « Europe-Etats-Unis : chronique d'un mariage arrangé », coécrit par Ricardo Cherenti & Bruno Poncelet, publié (en mars 2013) sur Éconosphères : <http://www.econospheres.be/spip.php?article358>.

Au vu des critères retenus pour mesurer la compétitivité, et sachant que l'austérité forcée sert prioritairement à contraindre les pouvoirs publics à nourrir d'argent frais les marchés financiers (via le paiement des intérêts sur la dette), la dégradation des systèmes de protection sociale ne fait guère de doute. Elle sera plus ou moins rapide selon les pays (et leur capacité de résistance), mais la Commission européenne n'aura que l'embarras du choix pour avancer dans cette direction : elle pourra tantôt évoquer le manque de sérieux budgétaire, tantôt préconiser des mesures visant à rétablir la compétitivité économique, tantôt utiliser un mélange des deux arguments. Aujourd'hui déjà, pour faire la chasse aux « dérapages » budgétaires tout en améliorant la compétitivité des entreprises, les mesures mises en œuvre ou préconisées par la Commission européenne ciblent toutes une diminution des droits des travailleurs : moindre financement de la Sécurité sociale, baisse du salaire minimum, des prestations sociales, des protections contre le licenciement, ouverture à la concurrence des professions spécialisées (taxis, notaires, architectes...), remise en cause de l'indexation des salaires...

Cette volonté politique de restreindre les droits sociaux se reflète également dans le choix des Directions générales de la Commission européenne impliquées dans les négociations transatlantiques. Elles sont dix au total (*Action pour le climat, Agriculture et développement rural, Concurrence, énergie, Entreprise et industrie, Environnement, Fiscalité et union douanière, Marché intérieur et services, Recherche et Innovation, Réseaux de communication - contenu et technologie*), mais on n'y trouve nulle trace de la *Direction générale en charge de l'Emploi, des affaires sociales et de l'inclusion*.

Le signal est clair : si nous voulons éviter d'être acculés par des choix politiques préconisant toujours plus de reculs sociaux, il nous faut poursuivre notre opposition à l'adoption du Traité d'austérité budgétaire en Belgique, mais il faut aussi et surtout anticiper les futures mesures politiques antisyndicales, notamment en s'opposant fermement aux négociations transatlantiques en cours. Lorsque celles-ci auront abouti, il sera trop tard pour agir ! Et pour envisager les actions à entreprendre, il est judicieux de s'intéresser aux rapports de force politique ainsi qu'aux résultats du travail effectué depuis deux ans par la plateforme www.no-transat.be.

3. Rapports de forces politiques, effets de notre mobilisation

Lancée en mars 2011, à l'initiative du Cepag, la plateforme d'opposition au marché transatlantique regroupe actuellement deux mille signataires individuels et quelques dizaines d'associations. Durant deux ans, des dizaines de conférences ont été menées - et le sont encore - dans le monde associatif et syndical. De même, de nombreux articles et dossiers sur les négociations transatlantiques ont été publiés - et le sont encore - dans la presse associative.

Avec quel résultat ?

Pour répondre à cette question, intéressons-nous aux rapports de forces politiques sur les enjeux transatlantiques. En mai 2013, les députés européens se sont prononcés sur le mandat de négociations à accorder (ou non) à la Commission européenne. Voici les principaux résultats :

1. un amendement proposait, avant tout lancement de négociations avec les Etats-Unis, de mener un débat démocratique avec la société civile et d'obtenir une étude d'impact sur les conséquences potentielles du marché transatlantique. Cette résolution a été massivement rejetée par les parlementaires européens : 488 non, 111 oui et 3 abstentions. De façon très globale, les démocrates-chrétiens & conservateurs (Groupes PPE & ECR), les libéraux (ADLE) et une grande majorité des socialistes (S&D) européens ont voté contre cet amendement. A l'inverse, les députés de gauche (dite) radicale (GUE/NGL) et les verts (Verts/ALE) ont soutenu cet amendement en faveur d'un débat démocratique ;
2. un autre amendement spécifiait que les négociations ne pouvaient en aucun cas « accorder davantage de droits aux investisseurs américains qu'aux investisseurs domestiques », ni permettre aux multinationales et investisseurs privés de porter plainte contre des Etats devant des juridictions internationales. Cette proposition de bon sens a été rejetée par 348 non, 225 oui et 16 abstentions. Un refus principalement dû aux élus conservateurs, démocrates-chrétiens et libéraux (Groupes PPE, ECR & ADLE), tandis qu'une majorité de socialistes (S&D) ont, sur ce point précis, rejoint les élus de gauche (dite) radicale et les écologistes européens (Groupes GUE/NGL & VERTS/ALE) ;
3. sur le principe de l'exclusion de l'audiovisuel des négociations (un sujet largement médiatisé grâce au lancement d'une pétition par les frères Dardenne, aussitôt rejoints par de nombreux réalisateurs), le Parlement européen a largement rejoint l'avis des cinéastes en demandant aux gouvernements d'exclure l'audiovisuel du mandat de négociations avec 381 oui, 191 non et 17 abstentions.

Vint ensuite le vote final. Sachant qu'aucun débat politique contradictoire ne serait mené avant le lancement des négociations, et que celles-ci pourraient éventuellement autoriser les multinationales à déposer plainte contre les Etats devant des juridictions internationales, devait-on accorder un mandat de négociations à la Commission européenne ? Sur ce vote final, le Parlement européen a malheureusement dit oui par 460 voix pour, 105 contre, et 28 abstentions. A nouveau, ce sont les conservateurs, les chrétiens-démocrates, les libéraux mais aussi une très large majorité des socialistes (groupes PPE, ADLE, S&D, ER) qui ont massivement pris position en faveur des négociations pour créer un marché transatlantique. A l'inverse, les députés de la gauche (dite) radicale et les écologistes européens (Groupes GUE/NGL & Verts/ALE) se sont opposés à ce projet.

Que retenir de ces votes ? Et quels liens peut-on faire avec la campagne www.no-transat.be ?

Au niveau européen, le rapport de forces est limpide : pour l'heure, seuls les écologistes et la gauche (dite) radicale s'opposent au marché transatlantique. Cependant, l'opposition des écologistes est récente : leur vote sur le marché transatlantique était encore différent il y a une petite année de cela. Pourquoi ont-ils changé d'avis ? Même si ce n'est pas le seul facteur qui a joué, il est certain que la campagne www.no-transat.be y a contribué. En effet, à la demande d'Ecolo, des échanges ont eu lieu au sujet des arguments principaux de la campagne www.no-transat.be. Lesquels semblent avoir convaincu le parti des Verts francophones de se positionner en adversaires du projet de marché transatlantique.

Bien entendu, le PS belge a également eu vent de notre campagne www.no-transat.be. A cet égard, il est intéressant de constater le positionnement des députés européens issus du PS belge (francophone) qui ont voté :

1. oui à un débat politique contradictoire préalable au lancement des négociations ;
2. non au droit des multinationales à déposer plainte contre les Etats ;
3. oui à l'exclusion du secteur audiovisuel des négociations ;

4. non au fait d'accorder un mandat de négociations à la Commission européenne.

Minoritaire au sein du groupe parlementaire des socialistes européens, cette position des socialistes francophones est encourageante à plus d'un titre. D'une part, elle survient dans la région d'où la plateforme www.no-transat.be a démarré, et où elle bénéficie du plus grand nombre de contacts et d'un rayonnement maximum. D'autre part, elle montre qu'au sein du deuxième groupe politique du Parlement européen (le S&D, qui réunit 187 députés), une minorité d'élus ne prend pas pour argent comptant les promesses d'avenir radieux faites et refaites par les partisans de ce projet néfaste.

À nous de faire en sorte que ce travail de sensibilisation sur les dangers du marché transatlantique se poursuive et s'intensifie.

4. Quelles perspectives pour l'avenir ?

Faire connaître la plateforme www.no-transat.be et les arguments contre le marché transatlantique sont une priorité : 2.000 signataires individuels sur un tel sujet, c'est beaucoup trop peu ! *A fortiori* si l'on veut avoir une chance de faire passer nos points de vue dans les grands médias qui (à l'exception notoire de l'émission *Face à l'Info*) nous ignorent totalement jusqu'ici. Du mail au réseau social, de l'organisation d'événements (conférences, formations) à l'intégration des problématiques transatlantiques lors de contacts avec des personnes et institutions extérieures, nombreux sont les moyens de faire du bruit !

Il est encore temps de faire bouger les choses temps en continuant la réflexion, la mobilisation : en s'opposant (aujourd'hui) à des accords qui (s'ils sont conclus demain) pousseront davantage nos sociétés vers un monde moins démocratique et moins solidaire.

